

**POINT D'INFORMATION SUR LES ENGAGEMENTS  
ENVIRONNEMENTAUX DES ENTREPRISES DU MÉDICAMENT  
DANS LE CADRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT**

**Vendredi 19 octobre 2007**

**Présentation de Dominique Mangeot  
Vice-Président Administrateur des Entreprises du Médicament  
Président du Comité Responsabilité Sociale d'Entreprise du Leem**

---

**Contacts presse Leem :**

Stéphanie Fleurot - Tel : 01 45 03 88 38 - Fax : 01 45 03 88 75 - mail : [sfleurot@leem.org](mailto:sfleurot@leem.org)

Virginie Pautre - Tel : 01 45 03 88 87 - mail : [vpautre@leem.org](mailto:vpautre@leem.org)

## LES ENTREPRISES DU MEDICAMENT DANS LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Les Entreprises du Médicament ont participé activement au Grenelle de l'Environnement, au sein du collège entreprises et plus particulièrement dans le cadre du groupe Santé environnement (G3).

Entre autres défis de santé liés à la détérioration de notre environnement physique et naturel (air, eau, bruit, alimentation, risques naturels, nouvelles technologies...etc), la question des rejets des médicaments dans l'environnement et des conséquences sur nos organismes, les espèces, les écosystèmes et la biodiversité, a été largement débattue. C'est un enjeu tout à fait important et qui suscite une inquiétude croissante, dans nos pays comme dans les pays en développement, eu égard aux quantités en progression et à la nature des molécules véhiculées par les eaux. Il y a là un défi de santé publique et de responsabilité collective pour la filière, les patients et tous les acteurs.

Les entreprises sont tombées immédiatement d'accord avec les représentants des ONG, des collectivités et de l'Etat pour appréhender cet enjeu de façon organisée, systématisée, en trouvant les modes d'organisation appropriés qui permettront à la France de prévenir et de réduire les risques et les impacts environnementaux des médicaments. En s'appuyant sur les efforts importants déjà mis en place, les dispositifs doivent être améliorés et des innovations apportées ; les études doivent être encouragées, le suivi assuré, en lien avec l'Etat et les parties prenantes. Ceci peut être aussi un facteur d'attractivité de notre industrie.

Un texte de compromis a été adopté dans le cadre du groupe de travail et inséré dans le rapport final. L'industrie s'est engagée à faire avancer 10 axes de travail précis, pour faire de l'environnement un volet essentiel de sa démarche de responsabilité sociétale. Les 10 axes sont notamment : la performance du système de récupération des médicaments non utilisés (Cyclamed), les études sur les rejets dans l'eau, la déclaration sur les profils environnementaux des médicaments, l'amélioration des dispositifs des sites industriels, particulièrement l'information, le suivi et la réduction du bilan carbone du secteur, l'éco-conception des emballages, la collaboration au sein de la filière, avec les fournisseurs et les autres acteurs de santé, la participation aux efforts sur la biodiversité (préservation et application de la CDB), l'information sur les nanoparticules et les nouvelles technologies, pour bien intégrer notamment les préoccupations éthiques de la société.

**Le Leem, organisation professionnelle des Entreprises du Médicament, a proposé au Ministre de passer une convention de progrès pour la mise en œuvre de toutes ces avancées dans les trois ans qui viennent et d'y associer toutes les parties prenantes.** Lors de la journée d'évaluation et de dialogue concernant la politique RSE du secteur, le 5 décembre prochain, Dominique Mangeot, Président du Comité RSE du Leem, fera le point sur la mise en œuvre de cet engagement environnemental faisant suite au Grenelle, afin que le secteur pharmaceutique soit exemplaire dans le cadre de sa mission de santé.

Renseignements : Patrick d'Humières

Contacts presse : Stéphanie Fleurot 01 45 03 88 38 – sfleurot@leem.org

Virginie Pautre 01 45 03 88 87 – vpautre@leem.org

## Les 10 objectifs de la politique environnementale des Entreprises du Médicament

Dans le prolongement du Grenelle de l'environnement, le Leem a identifié 10 objectifs sur lesquels le secteur veut progresser dans les 3 ans à venir pour développer une politique environnementale responsable.

- Objectif 1. Maximaliser la performance de Cyclamed (tri, récupération, incinération) dans le cadre de la filière (entreprises, officinaux, grossistes) et de manière pédagogique auprès des patients en s'inscrivant dans la politique de Bon usage des Entreprises du Médicament.
- Objectif 2. Participer aux travaux en cours sur les rejets des médicaments dans l'eau et sur l'évaluation de leurs impacts potentiels en vue de dégager des axes de prévention, avec les parties prenantes,.
- Objectif 3. Etablir un référentiel commun au secteur sur la comptabilité carbone en vue de programmes de réduction globale des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'efficacité énergétique.
- Objectif 4. Développer l'éco-conception des emballages en intégrant la double exigence sécurité/qualité pharmaceutique et environnement.
- Objectif 5. Participer à la préservation de la biodiversité et au développement de bonnes pratiques sectorielles.
- Objectif 6. Suivre la prise en compte des facteurs environnementaux (notamment dans le cadre du réchauffement climatique) et de leur impact sur les pathologies et thérapeutiques au niveau des activités de recherche et des plans de continuité d'activité dans le cadre d'une politique « santé-environnement » .
- Objectif 7. Favoriser avec les entreprises amont-aval, la prise en compte des enjeux environnementaux associés dans une logique cycle de vie du médicament.
- Objectif 8. Répondre aux attentes d'information des parties prenantes locales sur l'impact environnemental des sites.
- Objectif 9. Informer les parties prenantes sur l'état des connaissances et l'utilisation des nanoparticules dans le médicament.
- Objectif 10. Participer au chantier plus large du développement durable dans le secteur de la santé en favorisant la coopération entre les acteurs et avec toutes les parties prenantes.

Monsieur Jean-Louis BORLOO  
Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, du  
développement et de l'aménagement durable  
Hôtel de Roquelaure  
246, boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

Paris, le 9 octobre 2007

Monsieur le Ministre d'Etat,

Les Entreprises du Médicament sont un acteur essentiel de la Recherche et de la Santé en France. Notre secteur industriel s'est beaucoup impliqué dans la première phase du Grenelle de l'Environnement. Nous sommes convaincus que la préservation de l'environnement est un facteur déterminant pour la santé. Il faut tout faire pour prévenir, réparer, suivre les risques et les impacts négatifs que notre activité humaine génère et qui nuisent à la vie, aujourd'hui ou demain.

Le texte sur le médicament issu du Groupe 3, approuvé par les ONG, est un compromis qui constitue une plate-forme de départ pour notre secteur. Notre conseil d'administration en a tiré 10 axes de travail pour notre secteur dans les trois années à venir. Nous vous proposons de partir de ces axes pour formaliser avec votre ministère une « convention de progrès » qui pourrait structurer une politique nationale environnementale du médicament exemplaire.

La proposition que vous avez faite de signer des accords sectoriels dans le prolongement du Grenelle de l'Environnement nous paraît très adaptée à cet engagement et susceptible de garantir son efficacité, son appropriation par tous les acteurs concernés et sa cohérence avec les autres politiques nationales.

Nous sommes à votre disposition pour préciser nos engagements, étudier leur approfondissement technique, les conditions de leur déploiement et leur mise en œuvre dans un calendrier à trois ans. Cette concrétisation serait aussi un facteur d'entraînement important, dans un domaine qui nécessite des études, des innovations et des investissements substantiels.

Nous espérons que cette proposition retiendra votre attention. Nous aimerions qu'elle contribue à accroître la prise en compte par nos concitoyens des conclusions du Grenelle, en appui des efforts très importants qui sont les vôtres pour développer une croissance durable dans notre pays.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de notre haute considération.

Christian Lajoux  
Président des Entreprises du Médicament

PJ : Les 10 axes de progrès environnemental des Entreprises du Médicament.  
Extrait du Groupe de Travail 3 du Grenelle de l'Environnement  
Rapport RSE 2006

C/c : Marie-Claire Daveu, Directrice-Adjointe du Cabinet  
Dominique Dron, Conseillère spéciale du Ministre



# Groupe de travail 3

« Instaurer un environnement

respectueux de la santé »

## Médicaments

### Enjeux

L'impact potentiel sur la santé au travers de l'environnement, et en particulier de l'eau des résidus médicaments pose de plus en plus question de manière générale notamment en ce qui concerne les médicaments humains anticancéreux, les pilules contraceptives, les antibiotiques mais également les médicaments vétérinaires.... Les résidus de médicaments et leurs métabolites ont été quantifiés dans de nombreuses ressources, essentiellement en Allemagne, aux USA, en Suisse mais en France les données sont encore parcellaires. L'ensemble des parties prenantes et notamment les entreprises du médicament attachent la plus grande importance à la maîtrise de cet enjeu. La priorité numéro 1 en termes d'impact sanitaire concerne les ressources utilisées pour la production d'eau potable mais l'impact sur la biodiversité est aussi à prendre en compte.

### **Objectifs de l'action : connaître pour les réduire les risques liés aux rejets de médicaments dans l'environnement**

De manière générale, il s'agit d'inciter au bon usage du médicament et à la bonne prescription pour des raisons de santé publique mais aussi en lien avec le sécurité sanitaire environnementale.

Les mesures suivantes doivent être mises en place:

- synthétiser les connaissances disponibles et établir à partir de cette synthèse et de travaux d'évaluation des risques (par substance) une liste de substances prioritaires à surveiller et sur lesquelles agir en matière de prévention. Cette mesure peut d'ores et déjà être lancée
- développer de nouvelles connaissances dans les milieux en utilisant si possible les espèces sentinelles et les bio marqueurs, en particulier pour les substances prioritaires,
- intégrer dans les dossiers établis pour la demande d'autorisation nationale de mise sur le marché de médicaments humains, à l'instar de ce qui se fait déjà au niveau européen, la prise en compte de l'impact sur l'environnement (ceci existe déjà pour le médicament vétérinaire). Cette mesure pourrait d'ores et déjà être lancée.
- mettre en place un dispositif performant de récupération des déchets) par la filière (industriels, officinaux et grossistes) financée par une eco contribution incitative (via la franchise par exemple). Intégrer les parties prenantes dans le dispositif.
- analyser la faisabilité et mettre en place dans les services des établissements de soins les plus concernés, des mesures de réduction à la source des rejets médicamenteux afin de limiter leur dispersion dans l'environnement,
- s'assurer de l'absence d'impact dangereux des installations de production,
- dans les zones à risques (par exemple estuaires ou affluent les pollutions et où la pêche et la conchyliculture sont pratiquées) renforcer la surveillance,

- aider au développement de recherches appliquées dans le domaine du traitement de l'eau pour sa potabilisation.

Cet ensemble de mesures devra être élaboré précisément à la suite du Grenelle en associant tous les acteurs concernés dont le monde médical et les collectivités locales.

Des moyens devront être dégagés au sein des organismes publics existants pour la partie observation et évaluation des risques, par les établissements de soins et les entreprises (si possible au travers d'une écocontribution environnementale via la franchise médicale)